

## DELIBERATION

### REUNION DU 23 JANVIER 2017

Convocation du 17 janvier 2017

Affichage du 24 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 23 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, adjoints,  
D. BAËTÉ, G. BOUAZIZ, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, M.P. PLANTE,  
F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : J.C. FOUQUET (pouvoir à A. BOUTIN), F. TANTY (pouvoir à F. RIBOUST) T. HERNANDO, C. MULLER.

#### **Élection du secrétaire de séance**

C. PICHOT est élue secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2016**

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **S.D.E. : mandat pour achat groupé d'électricité**

Le maire expose que S.D.E. 28 devient ENERGIE EURE-ET-LOIR.

Le maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 19 janvier 2015 pour la fourniture groupée du gaz. A l'époque, la commune n'était pas concernée par l'achat groupé pour l'électricité, le marché négocié se limitant à certains sites. La procédure est relancée pour, cette fois-ci, tous les types de contrats, y compris les communes. Le maire répond à G. BOUAZIZ que cette adhésion n'a aucun coût pour la commune. Il précise que le nombre d'adhérents à l'appel d'offres aura un effet sur la négociation des tarifs d'électricité. Le syndicat mise sur environ 11 % de diminution par rapport aux tarifs pratiqués. Les tarifs négociés seront fixés pour deux ans.

A la question de D. BAËTÉ, le maire expose que l'appel d'offres ne concerne que les tarifs. Aucune autre incidence n'interviendra.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2017, la commune sera donc concernée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Suite à la demande de G. BOUAZIZ, le maire précise que c'est le syndicat qui gère la résiliation de nos contrats avec E.D.F. Pour le gaz, le syndicat s'était occupé de toutes les démarches.

B. LEMAIRE se fait préciser que les prix sont fixés pour deux ans, et ne seront revus ni à la hausse, ni à la baisse.

Le maire répond à D. LEJEUNE que ce groupement d'achat concerne uniquement la commune, pas les administrés.

J. CHEUL évoque le syndicat du R.P.I. qui n'avait pas reçu de courrier directement il y a deux ans. Cette fois-ci, A. BOUTIN a fait part de la procédure au président du syndicat scolaire. Cependant, il semble que cette question n'ait pas été délibérée en conseil syndical.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour adhérer au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel, et autorise le maire à habilitier le syndicat ENERGIE EURE-ET-LOIR à effectuer toutes les procédures nécessaires.

C. PICHOT revient sur la question des installations de branchement de gaz par le S.D.E. A. BOUTIN répond que c'est toujours d'actualité. Il précise que Chartres Métropole adhère au S.D.E, et transfère automatiquement la compétence.

### **Fonds départemental d'investissement (F.D.I.) : demandes de subventions**

Le maire expose que ce fonds vient en remplacement du F.D.A.I.C (Fonds Départemental d'Aide aux Communes). Il rappelle qu'auparavant les dossiers de demandes de subventions étaient adressés aux services du FDAIC. Ensuite, tous les maires du canton étaient conviés à une réunion, au cours de laquelle était discutée la répartition de l'enveloppe allouée. En général, les communes importantes tiraient leur épingle du jeu.

Avec le F.D.I., les communes doivent recueillir l'accord des conseillers départementaux de leur secteur. Pour nous, il s'agit de Jean-Noël MARIE et Anne BRACCO.

Le maire a contacté Monsieur MARIE, qui lui a assuré que cette nouvelle procédure allait permettre de redonner leur place aux petites communes, sans risque de favoritisme. Le fait que les conseillers départementaux connaissent le terrain est un avantage pour les communes rurales, et devrait apporter plus d'équité.

Le maire remarque que la notice relative aux projets éligibles est moins détaillée qu'auparavant.

Il ajoute que cette année, la commune ne mènera pas de grands projets. Nous poursuivrons l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), ainsi que les travaux de réhabilitation de la mare (subventionnés à hauteur de 80 %).

Les travaux de ravalement de la salle polyvalente (peinture + ravalement extérieurs, et une porte à changer) sont éligibles au F.D.A.I.C. à hauteur de 30 %.

La Commission des Travaux se réunira la semaine prochaine.

### **Problème station d'épuration (pompes)**

Une facture réglée en 2015, et un devis 2016 ont été adressés aux conseillers. En 2015, deux pompes d'origine (à savoir 2001) de la station d'épuration ont été changées. Les deux sont actuellement en panne, y compris celle remplacée en décembre 2016.

Il s'avère que les nouvelles pompes installées n'étaient pas du tout adaptées à un circuit d'assainissement. Selon les données du constructeur, elles étaient destinées à de l'eau potable. Le maire a contacté le service assistance juridique de l'assurance de la commune, qui lui a confirmé la responsabilité de l'entreprise. En effet, les matériels fournis ne sont pas conformes à leur destination, et le rôle de conseil n'a pas été respecté.

Au cours d'un rendez-vous avec AQUALTER vendredi dernier, le maire a exposé que la commune ne pouvait pas payer une nouvelle fois deux pompes neuves. Il a eu aujourd'hui la confirmation que l'entreprise prenait la dépense en charge. Seul le capot en alu remplaçant l'existant (du fait de la réhausse du regard) sera réglé par la commune (environ 1.000 euros).

G. BOUAZIZ demande quelles sont les conséquences de la panne des deux pompes. Le maire répond que les agents communaux ont bricolé un système d'évacuation avec un simple vide-cave qui appartenait aux pompiers, mais cette solution ne saurait être pérenne.

Il précise qu'il faut compter environ six semaines pour obtenir les deux pompes (fabriquées quasiment sur mesure avec des pièces adéquates). La garantie légale est de deux ans.

#### **Point sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Le maire expose qu'actuellement il s'agit d'une prise de contact. Le cabinet GILSON analyse notamment les mouvements de population. Les réunions sont prévues au rythme d'un jeudi par mois, la prochaine aura lieu le 16 février. Le maire invite les conseillers disponibles à assister à ces réunions. Les dates de réunion et les comptes-rendus seront adressés à chaque conseiller.

Par ailleurs, une rencontre est prévue avec les agriculteurs le 24 février prochain, à 9 h 30.

Dans un premier temps, il y a la réalisation du PADD (Projet d'Aménagement Développement Durable), qui permet de mettre en place l'organisation du territoire. Il est précisé que l'on ne peut pas prendre de terres agricoles.

Il a été noté un vieillissement de la population, notamment par rapport au lotissement des Bruyères (qui date des années 1980).

G. BOUAZIZ précise qu'il s'agit également de voir comment bien utiliser les parcelles qui restent sur la commune. Il évoque le projet de logements sociaux, rue Jean Moulin, qui pourraient amener des jeunes, et pourraient inverser la courbe...

#### **Point sur Chartres Métropole**

Le maire expose qu'une réunion a eu lieu mercredi dernier à la Préfecture, où tous les maires de l'arrondissement de Chartres étaient invités.

Au cours de cette réunion, a été confirmé le fait qu'à compter du 27 février prochain, les cartes d'identité seraient prises en charge par les mêmes communes que pour les passeports. Le maire a souligné la perte de services de proximité, et la perte de relations avec les administrés.

Le même jour, a eu lieu une réunion à Chartres Métropole. Mr GORGES devait rencontrer en fin de semaine Mme RAMOND, présidente de la nouvelle CdC, pour discuter de la sortie des communes. Mme RAMOND ne s'y oppose pas. Par ailleurs, un rendez-vous est prévu avec le Préfet, Mme RAMOND et Mr GORGES. Puis, la C.D.C.I. se réunira le 27 janvier pour statuer.

Il semblerait que l'arrêté du Préfet pourrait être signé au cours du premier trimestre, et que l'intégration effective des communes serait envisageable au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Des discussions seront à mener, notamment pour les affaires scolaires.

A la demande de G. BOUAZIZ, le maire précise que Mme RAMOND a donc été élue présidente de la nouvelle CdC, et Ph. AUFFRAY, premier vice-président.

Une réunion est à prévoir début février avec Chartres Métropole.

#### **Questions diverses**

Le maire remercie les conseillers qui ont prêté leur concours à l'organisation des après-midis de Noël et des vœux du maire.

Nous avons dû faire face à une importante fuite d'eau le 22 décembre dernier, suite à la rupture d'une canalisation qui dessert tout le village. La réparation a été effectuée par l'entreprise FORCLUM.

La réunion publique pour la fibre optique est prévue le 7 février prochain. L'annonce en sera faite dans la Voix du Frou, et le Syndicat Eure-et-Loir Numérique devrait nous adresser un courrier destiné à la population. S.F.R. a effectué un démarchage intensif auprès de nos administrés, et prévoit le démarrage pour le 2 février.

Le maire expose le problème d'un habitant de la rue de la Vallée, chez qui l'on a découvert que l'habitation ne serait pas raccordée au réseau d'assainissement. Il pense à instaurer une obligation de diagnostic de l'assainissement, en cas de vente, à la charge du vendeur. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

Le maire évoque un courrier des pompiers de Maintenon, qui souhaitent créer une section jeunes.

#### **Tour de tapis**

B. LEMAIRE : fait remarquer que le relevé des compteurs électriques sont faits à des horaires peu pratiques pour les administrés.

La séance est levée à 22 h 13.

#### **Délibérations :**

01 / 2017      Adhésion au groupement de commandes SDE pour achat électricité